



DIJON, le **08 MARS 2019**  
Liste des destinataires in fine

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à la **commission régionale de la forêt et du bois de Bourgogne Franche-Comté (CRFB)** qui se tiendra le :

**Lundi 25 mars 2019 de 14h00 à 17h00  
à DIJON  
(Conseil régional - Salle des séances - 17 bd de la Trémouille)**

L'ordre du jour sera le suivant :

- Introduction par Sylvain Mathieu et Eric Pierrat
- Approbation du compte-rendu de la CRFB du 5 décembre 2017
- Approbation de l'arrêté sur les matériels forestiers de reproduction
- Retour sur les aides 2018, et informations sur les aides 2019 (dispositifs FEADER, Etat, Région)
- Point d'étape sur les travaux du comité régional sylvo-cynégétique
- Contrat forêt-bois (CFB) de Bourgogne-Franche-Comté :
  - Synthèse de la phase de participation du public
  - Présentation du document modifié suite à participation du public
  - Validation du contrat forêt-bois par la CRFB.
  - La suite : approbation par le ministre de l'agriculture et de l'alimentation
  - Mise en œuvre du contrat forêt-bois :
    - Plan d'indicateurs
    - Actions en cours qui s'inscrivent dans le CFB

Vous trouverez, joints à ce courrier, la liste des membres invités à la CRFB.

**Nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre présence par mail avant le 15 mars à l'adresse suivante : [srfob.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:srfob.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)**

le vice-président du conseil régional,

Sylvain MATHIEU

le directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt

Vincent FAVRICHON

## **Liste des destinataires**

- M. le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- MM. les présidents des conseils départementaux de Bourgogne-Franche-Comté
- M. le représentant des communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté
- MM. les présidents des parcs naturels régionaux
- MM. les représentants du centre régional de la propriété forestière
- M. le représentant de l'office national des forêts
- M. le délégué régional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage
- M. le représentant de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- M. le représentant de la chambre régionale d'agriculture
- M. le représentant de la chambre de commerce et d'industrie
- M. le représentant de la chambre des métiers et de l'artisanat
- MM. les représentants de la propriété forestière des particuliers
- M. le représentant des coopératives forestières
- M. le représentant des entreprises de travaux forestiers
- M. le représentant des experts forestiers
- M. le représentant des producteurs de plants forestiers
- MM. les représentants des industries du bois
- M. le représentant des structures interprofessionnelles régionales du secteur de la forêt et du bois
- M. le représentant du secteur de la production d'énergie renouvelable
- MM. les représentants des salariés de la forêt et des professions du bois
- M. le représentant des associations d'usagers de la forêt
- MM. les représentants des associations de protection de l'environnement agréées
- M. le représentant des conservatoires d'espaces naturels
- M. le représentant des fédérations départementales des chasseurs
- M. le représentant de la SAFER Bourgogne-Franche-Comté
- M. le représentant du GIP des forêts de Champagne et Bourgogne
- M. le directeur du lycée technique du bois de Mouchard
- Mme la déléguée territoriale du FCBA
- M. Robert Collet (Arts & Métiers Paristech Cluny)
- MM. les directeurs départementaux des territoires de Bourgogne-Franche-Comté
- MM. les représentants de PEFC Bourgogne-Franche-Comté
- MM. les présidents des agences de l'eau
- M. le directeur interrégional Centre-est de l'IGN
- MM. les représentants des entreprises de transport du bois
- MM. les représentants de la société forestière de la caisse des dépôts et consignations
- MM. les directeurs des centres de formation de Velet et Châteaufarine
- MM. les présidents des CAPEB Bourgogne-Franche-Comté
- MM. les représentants des entreprises du paysage
- MM. les présidents des territoires porteurs de chartes forestières
- MM. les présidents des territoires TEPOS-TEPCV de Bourgogne-Franche-Comté
- MM. les présidents des Pays de Bourgogne-Franche-Comté
- MM. les présidents des GAL Leader de Bourgogne-Franche-Comté
- MM. les commissaires de massifs du Jura, des Vosges et du Massif central
- MM. les directeurs des caisses régionales MSA de Bourgogne-Franche-Comté
- MM. les représentants du département de la santé des forêts
- M. le délégué régional ASP